

la lettre

Supplément
Numéro 1

Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ♦ www.avqv.net

Année 2010

"Agir sur l'environnement aujourd'hui pour demain"

>> ALERTE ROUGE EN VENDÉE CONTRE « VESPA VELUTINA NIGRITHORAX »

Le Frelon Asiatique, un danger pour la Vendée.

Sous l'égide du Conseil Général de Vendée, une réunion très importante s'est tenue le mardi 15 juin salle Réaumur à l'I.C.A.M. de La Roche-sur-Yon, pour informer les Vendéens du danger que représente le frelon asiatique, et donner des consignes pour éviter sa prolifération en Vendée.

C'est le vice-président, Joël Sarlot, qui a présenté les participants à cette conférence ; Franck Aletru, Président de l'Abeille noire, et Marc Pondaven, directeur de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Vendée (FDGDON de la Vendée), puis il a dressé le portrait du frelon asiatique.

En Vendée, 14 nids de frelons asiatiques ont été détruits en 2009. Mais dans les départements voisins et surtout la région de Bordeaux, on assiste à une prolifération très inquiétante : 1 000 nids, en 2008.

Un film de Zoé Delépine absolument remarquable a été projeté. Il montre d'une façon très claire les dangers et la rapidité de multiplication de ce frelon. Une femelle fondatrice (l'équivalent d'une reine abeille) peut donner naissance à 1 500-2 000 frelons !

Le cycle de vie du frelon asiatique est le suivant :

- ❑ en automne, la femelle fécondée se cache pour hiberner,
- ❑ au printemps elle se met à construire un nid avec la cellulose du bois tendre et de la salive, ce qui lui donne un aspect de papier mâché.

Il faut donc de la végétation arbustive et de l'eau. C'est pourquoi les nids sont à proximité de cours d'eau ou dans les égouts (Bordeaux). Mais on peut les trouver aussi bien sous une toiture dans des hangars ou dans une véranda, ou dans des arbres (très haut) ou dans des buissons presque à terre.

Dès que ce nid est construit, la femelle fondatrice, qui est seule, pond, puis nourrit les premières larves. Elle a besoin de protéines. Elle s'attaque aux abeilles butineuses qui reviennent de récolter le nectar des fleurs. Elle fait un vol stationnaire (comme un hélicoptère) devant les ruches, capture des abeilles, les découpe et n'emporte que le thorax de ses proies.

Une fois que les premiers frelons (ouvrières) sont nées, elles se mettent au travail ; agrandissent le nid, vont récolter d'autres proies, et, à l'époque des fruits, deviennent de vrais vendangeurs, et occasionnent des pertes importantes de récoltes. Sur certains marchés, il a fallu évacuer les étals de poissons et de fruits tellement les frelons asiatiques étaient nombreux. Quand une ruche a perdu trop de défenseurs ils peuvent envahir la ruche et emporter les larves de jeunes abeilles et le miel pour nourrir leurs propres larves.

C'est pourquoi leurs nids peuvent atteindre 0,80m de hauteur et 0,60m de diamètre pour contenir un millier de frelons. En automne, ces frelons meurent sauf plusieurs femelles fécondées qui recommenceront au printemps suivant à construire chacune un nid. Un nid peut donner 100 à 150 femelles fondatrices qui peuvent vivre plusieurs années.

Cet insecte menace la biodiversité en s'attaquant aux insectes pollinisateurs, du fait de ce grand besoin de protéines pour nourrir leurs larves.

En détruisant de nombreuses abeilles butineuses, et même des ruches complètes, ce frelon fragilise un peu plus la filière apicole.

Sa prolifération représente aussi un danger au plan de la santé publique car sa piqûre peut être une menace sérieuse pour les adultes, et aussi pour les enfants, les nids pouvant être à la hauteur du sol.

Son dard de 3mm de long traverse les vêtements et le frelon peut aussi cracher son venin. En outre, ce frelon attaque à la tête en bande très organisée.

Actions :

- Les différents groupement apicoles de Vendée ont déjà pris des mesures en informant leurs adhérents sur les actions à mener contre ce frelon
- 300 pièges ont été posés en Vendée dans différents secteurs pour étudier le déplacement de cet insecte et ainsi rechercher ses nids.

Le premier en France, le Conseil Général de Vendée a décidé d'apporter sa contribution à la destruction des nids de frelons asiatiques, en réglant 80% du coût de cette destruction au propriétaire de l'endroit où se trouve le nid. En effet le Ministère de l'Agriculture n'ayant pas encore pris un arrêté déclarant qu'il est un insecte nuisible, il ne peut être détruit qu'avec le consentement du propriétaire du lieu.

Le Ministère de l'Environnement est d'accord sur sa qualification de nuisible, mais il faut que le Ministère de l'Agriculture prenne ses responsabilités.

Que faire?

1 - Si vous trouvez un frelon ou découvrez un gros nid, prenez contact avec la FDGDON, qui se déplacera systématiquement à titre gratuit, pour déterminer si c'est bien un frelon asiatique.

2 - La FDGDON délivrera une attestation de présence du frelon asiatique, si c'est le cas. Il vous donnera la liste des entreprises retenues pour cette destruction et un diagnostic de mode d'intervention selon l'accessibilité du nid.

3 - Vous ferez intervenir l'une de ces entreprises sur votre propriété et présenterez la facture au Conseil Général de la Vendée qui vous en remboursera 80% selon le barème de ces interventions (selon la hauteur, avec nacelle ou non).

Plus rapidement ces nids sont détruits, moins il y aura de femelles fondatrices pour l'année suivante et donc moins de pertes d'abeilles et de ruches, ou de conséquences pour la santé humaine, ou la pollinisation des espèces végétales.

Adresse de FDGDON de la Vendée :

Allée des druides - 85000 La Roche-sur-Yon Tél 02.51.47.70.61 Fax 02 51 47 70 69

Roger et France HARDY